



**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL
DU 4 FÉVRIER 2026
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à 14 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 28 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 18 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 10 Procurations : 0 représentant au total 10 voix

Étaient présents :

Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur André COËNT, Mme Sylvie CRAVEC, Madame Marie Louise DRONIOU, Monsieur Gervais EGAULT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Carine HUE, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Patrice KERVAON, Monsieur Joël LE JEUNE

Absents excusés :

Monsieur Erven LEON, Monsieur Loïc MAHE, Monsieur Jacques MAINAGE, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Madame Julie SAUVÉE

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur André COËNT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Débat d'orientations budgétaires
- Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 à l'approbation des membres du comité syndical, celui-ci n'apportant pas de remarque, il est approuvé à la majorité des membres présents.

1 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Gervais EGAULT, Président

Document :

- Rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2026

VU Les dispositions de l'article 2017 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République ;

VU L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Madame Carine HUE s'interroge sur la baisse des crédits prévus au chapitre 011 charges à caractère général. Il est expliqué que cette baisse est liée notamment au fait que certaines dépenses ne sont pas réalisées tous les ans, d'autres relèvent plutôt d'une dépense d'investissement et ont donc été inscrites dans la section appropriée, et certaines dépenses ont été revues à la baisse.

Monsieur Gervais EGAULT rappelle que si l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2026 est d'un montant supérieur à 100 000 €, celui-ci sera réparti entre le Conseil Départemental et Lannion Trégor Communauté selon les taux de participation 2024.

Madame Carine HUE demande si l'installation de la borne électrique prévue au chapitre 21 concerne une première installation. Il est répondu qu'effectivement il s'agira d'une première installation rendue possible grâce au financement de la majeure partie des travaux par la société TotalEnergies.

Madame Marie-Annick GUILLOU demande s'il y a des avancements concernant une subvention qui pourrait être versée dans le cadre de l'Airport Carbon Accreditation (ACA). Monsieur David LE FLOC'H, responsable d'exploitation de l'Aéroport, répond que cette subvention n'est pas versée directement à l'aéroport, mais à la société qui accompagne l'aéroport dans l'obtention de la certification, ce qui lui permet de proposer des tarifs plus avantageux. L'aéroport reste sur une certification de niveau 2 car les niveaux au-dessus demandent des moyens humains dont l'aéroport ne dispose pas.

Madame Marie-Annick GUILLOU s'interroge sur le double emploi ou non de la démarche ACA vis-à-vis de la loi Grenelle 2 qui demande de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre, de promouvoir les énergies renouvelables et qui encourage la réduction de la consommation d'énergie. D'après Madame Carine HUE, à l'échelle de Lannion Trégor

Communauté, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) a été fait il y a quelques temps. Le syndicat mixte de l'aéroport ne dépendant pas exclusivement de LTC, mais également du département, celui-ci n'a pas été inclus dans le périmètre du BEGES de LTC. Cependant au vu de l'évolution des statuts de l'aéroport, celui-ci rentrera dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre de Lannion Trégor Communauté dans les prochaines années. La réalisation de la démarche ACA par l'aéroport permettra d'avoir une analyse de la contribution de l'aéroport dans le BEGES de LTC.

Monsieur Gervais EGAULT annonce qu'après la dissolution du syndicat, un arbitrage des dépenses de l'aéroport sera nécessaire pour déterminer celles qui sont strictement nécessaire, et les autres, afin qu'un équilibre soit trouvé pour permettre de maintenir le rôle de la plateforme aéroportuaire et la développer, notamment en matière de drone.

LE COMITÉ SYNDICAL, PREND ACTE À L'UNANIMITÉ QU'UN DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 A BIEN EU LIEU SUR LA BASE DU RAPPORT JOINT EN ANNEXE.

Présents : 10	Pouvoirs : 0	Total : 10	Exprimés : 10
POUR : 10	CONTRE :	ABSENTATIONS :	Ne prend pas part au vote :

2 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 15h00

Gervais EGAULT, Président			André COËNT, Secrétaire de séance	
------------------------------	--	--	---	--